KNAUF

Fiche Technique Produit *2025-03*

Knauf LaPlaK

DESCRIPTION DU PRODUIT

Knauf LaPlaK est une plaque de plâtre cartonnée d'épaisseur 12,5mm conforme à la norme NF EN 520 :2009, constituée d'un parement blanc sur la face visible. Les bords longitudinaux sont des bords amincis et les bords transversaux sont des bords droits.
Knauf LaPlak embarque la technologie Cleaneo C.

DOMAINE D'EMPLOI

Knauf LaPlaK est principalement destinée à la réalisation d'ouvrages de cloisons distributives, de contre-cloisons et de plafonds dans :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA-EB - EB+P – EB+C avec SPEC

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Norme : NF EN 520 :2009
- DoP : N° 4091_KNAUF-LAPLAK_2025-02-28
- Certificat NF : Oui
- Mise en œuvre selon :
  - NF DTU 25.41
  - FTSYS relatives à Knauf LaPlaK

Build on us.

Knauf LaPlaK

Fiche Technique Produit

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes / Référentiels
Type selon EN	-	D, F, I, H1	NF EN 520
Réaction au feu Euroclasse	-	A2-s1, d0	NF EN 1350-1
Niveau d'émission dans l'air intérieur	-	A+	NF EN ISO 16000
Masse surfacique	kg/m²	Approx. 11,7	-
Profil des bords longitudinaux	-	Bords amincis	NF EN 520
Profil des bords transversaux	-	Bords droits	NF EN 520
Largeur	mm	1200	-
Tolérance largeur	mm	+0/-4	NF EN 520
Tolérance longueur	mm	+0/-5	NF EN 520
Epaisseur	mm	12,5	-
Tolérance épaisseur	mm	+0.4/-0.4	NF EN 520
Tolérance équerrage	mm par m de largeur	≤ 2.5	NF EN 520
Perméance à la vapeur d'eau μ sec	-	10	EN ISO 10456
Perméance à la vapeur d'eau μ humide	-	4	EN ISO 10456
Conductivité thermique λ	W/(m·K)	0,25	EN ISO 10456
Classe d'absorption d'eau	-	H1	NF EN 520
Absorption d'eau en surface	g/m²	≤ 180	NF EN 520
Reprise d'eau par immersion – Après 2h	-	≤ 5%	NF EN 520
Masse volumique	kg/m³	≥ 900	NF EN 520
Dureté superficielle	-	HD – Haute Dureté	-
Diamètre empreinte	mm	≤ 15	NF EN 520

KNAUF

Zone d'Activités
Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.com

SUPPORT TECHNIQUE
Tél: 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont à données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la règlementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.